

**Zeitschrift:** Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

**Herausgeber:** Schweizerischer Hebammenverband

**Band:** 85 (1987)

**Heft:** 3

**Vorwort:** Chères collègues [...]

**Autor:** Grand, Hélène

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizer Hebamme

## Sage-femme suisse

Offizielle Zeitschrift des  
Schweizerischen Hebammenverbandes

Journal officiel de l'association suisse  
des sages-femmes

N° 3 März / mars 1987

### Zentralsekretariat und Redaktion

#### Secrétariat central et rédaction

Flurstrasse 26, 3000 Bern 22 031 42 63 40

#### Deutschsprachige Redaktorin:

Barbara Lüthi-Reutlinger, Bern 031 24 46 06

#### Rédactrice de langue française:

Hélène Grand-Greub, Yverdon 024 21 12 68

### Inseratenverwaltung / Régie d'annonces

Schweizerischer Hebammenverband, Zentralsekretariat

Flurstrasse 26, 3000 Bern 22 031 42 63 40

Inseratenschluss: 5. des Vormonats

Date limite pour la réception des annonces: le 5 du mois  
précédent

10 Ausgaben im Jahr / 10 éditions par année

Doppelnummern / Numéros doubles 7 + 8 und/et 9 + 10

Jahresabonnement / Abonnement annuel Fr. 53.-

Mitglieder / Membres Fr. 37.-

Junior-Mitglieder / Membres juniors Fr. 22.-

Einzelnummer / Numéro séparé Fr. 6.-

(Ausland zusätzlich Porto / l'étranger port en sus)

### Druck / Impression

Paul Haupt AG, Falkenplatz 11, 3001 Bern

### Inhalt / Sommaire

- 1 Editorial
- 3 Reproduktion artificielle, manipulation  
génétique
- 5 Le coin des livres
- 7 94<sup>e</sup> congrès de l'ASSF
- 9 Soll der Arzt zum Richter werden?
- 10 Gentechnologisch hergestellte Impfstoffe
- 11 Hält das Recht mit der Fortpflanzungs-  
medizin Schritt?
- 13 Medizinisch-ethische Richtlinien  
Lesetips
- 17 94. Kongress des SHV
- 18 Verbandsnachrichten  
Nouvelles de l'Association

### Fotos

Seiten 9 und 10: Pro Infirmis

Seiten 6 und 16: Foto Aschwanden, Altdorf

Redaktionsschluss am ersten des Vormonats

Clôture de la rédaction le 1<sup>er</sup> du mois précédent

Chères collègues,

le thème de la fécondation in vitro, parce qu'il touche aux problèmes essentiels de la vie, suscite de nombreuses réactions. L'Association suisse des sages-femmes n'a, quant à elle, pas encore pris position officiellement à ce sujet. C'est pourquoi les textes que nous vous proposons dans les numéros de février et mars de «Sage-femme suisse» n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une prise de position de l'ASSF. Nous vous les transmettons en espérant qu'ils nourriront vos réflexions.

Nous aurions voulu aborder ce sujet également sous un angle plus scientifique par un article expliquant les nouvelles techniques (FIVETE) qui sont en train d'être mises au point dans notre pays. Malheureusement nos démarches dans ce sens n'ont pas abouti. Nous vous prions de nous en excuser et espérons pouvoir un jour combler cette lacune.

Nous vous transmettons aussi le texte de l'initiative lancée par le mensuel «Beobachter» qui a fait beaucoup de bruit en suisse alémanique. Il est accompagné de son argumentation. Pour celles qui cela intéresse, rappelons que la récolte des signatures se termine à mi-mars. L'Association suisse pour les droits de la femme la soutient et a consacré dernièrement plusieurs séminaires au sujet qui nous occupe.

Si vous avez des réactions dont vous aimeriez faire part à vos collègues, nous vous rappelons que les colonnes (très peu utilisées) du courrier des lecteurs vous sont toujours ouvertes.

Cordialement à vous:

Hélène Grand



Pour la mère  
et l'enfant

## «BÉPANTHÈNE» ONGUENT

lubrifie, protège de l'humidité, guérit

- les fesses enflammées de l'enfant
- les mamelons douloureux  
ou gerçés

D'où vient la grande efficacité du «Bépanthène»?

Du dexpanthénol, son principe actif, qui est un proche parent de l'acide pantothénique, une vitamine. C'est vrai, le dexpanthénol se transforme instantanément en acide pantothénique dans les cellules de la peau et des muqueuses. Et c'est grâce à cet acide pantothénique que les cellules endommagées retrouvent un fonctionnement normal ou bien se renouvellent. L'action du «Bépanthène» repose donc sur un phénomène purement biologique.

Dexpanthénol

**ÉLÉMENT CONSTITUTIF DE VOTRE PEAU**

Une information détaillée concernant la composition, les indications, les contre-indications, les effets secondaires, la posologie et les précautions vous sera fournie sur simple demande.

Bépanthène = Trade Mark



F. Hoffmann-La Roche & Cie, S.A., Bâle, Pharma Suisse